Image not found or type unknown

j'ai fait un prêt à la banque pour ma fille

Par **monsieurmoulin**, le **31/03/2013** à **09:18**

Bonjour, il y a 2 ans j'ai emprunter 4 000 euros pour mon fils, comme il n'a pas de travail j'ai pris le prêt à mon nom, il devait me rembourser tous les mois, cela fait plus d'un an, il m'avait fait 3 chèques le premier je l'ai encaisser puis il ma demander d'attendre au bout d'un an et demi j'ai mis le deuxième chèque et il avait fait opposition dessus, je continue à payer le credit il ne réponds pas au téléphone, je veux porter plainte, il ne travail pas quels sont mes recours ?

Par **youris**, le **31/03/2013** à **09:51**

bjr,
bien entendu vous n'avez pas de reconnaissance de dette ?
commencez par envoyer à votre fils une LRAR de mise en demeure de vous rembourser, préalable indispensable à une action en justice.
oubliez l'idée de porter plaint ce n'est pas du pénal.
la suite sera de demander au tribunal d'instance de rendre une ordonnance d'injonction de payer.
cdt

Par **monsieurmoulin**, le **31/03/2013** à **10:34**

Le problème c'est qu'il ne travail pas et que j'ai une bonne retraite donc si il est insolvable comment je fais ? merci

Par **youris**, le **31/03/2013** à **18:30**

bjr,
normalement on ne peut pas faire opposition à la banque que pour un chèque volé ou perdu, c'est répréhensible et la banque n'aurait pas accepter cette opposition sans motif.
à votre place j'informerais sa banque du comportement délictuel de votre fils et je continuerais à présenter le chèque à l'encaissement.
pour le reste et vu le comportement de votre fils, vous pourrez l'informer que vous prendrez vos dispositions pour qu'à votre décès, il reçoive le minimum voir rien de votre succession.

vous avez le droit de tout dépenser de votre vivant.
cdt

Par **monsieurmoulin**, le **01/04/2013** à **08:44**

Bonjour, je vais prendre des disposition pour mon décès effectivement mais pour le moment est-ce que le juge d'instance peux l'obliger à payer puisqu'il ne travail pas ? d'ailleurs il a dit qu'il allait faire une requête prés du juge des affaire familiale pour que nous, ses parents, lui versions une pension ! merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés